



CHA-BMA
Case postale 3964
1211 Genève 3

Par courriel

Aux Conseils municipaux des
communes genevoises

N/réf. : ES/cs

Genève, le 15 mars 2021

Concerne : Rapport d'activité 2020 du bureau de médiation administrative

Mesdames et Messieurs les Présidents du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai le plaisir de vous transmettre le [rapport d'activité 2020](#) du bureau de médiation administrative (BMA).

La nouvelle Constitution genevoise a voulu l'instauration de cet organe de médiation indépendant comme outil moderne de la démocratie. Il contribue notamment à traiter de façon extrajudiciaire les conflits entre l'administration et les administré-e-s.

Le bilan annuel indique une augmentation des sollicitations du BMA. Les problématiques les plus courantes concernent les difficultés à joindre certaines administrations, les délais excessifs de traitement ainsi que la complexité des écrits administratifs, les rendant parfois inaccessibles aux administré-e-s.

En 2020, le BMA a été sollicité à 340 reprises, incluant 129 demandes de médiation et 211 orientations et demandes d'information. 294 personnes physiques, 31 personnes morales, 7 administrations et 8 associations/fondations ont fait appel au BMA qui a pu proposer un entretien dans les 3 jours dans la majorité des situations. Deux-tiers des demandes ont été traitées en moins d'un mois.

Vos fonctions au sein du Conseil municipal favorisant un contact privilégié avec les citoyen-ne-s, il apparaît utile de rappeler l'existence du BMA pour que vous puissiez orienter toute personne qui évoquerait une problématique avec une administration cantonale ou communale, et qui souhaiterait gérer ce différend de façon aussi simple que possible.

Enfin, vous trouverez des informations pratiques, ainsi que la version numérique de notre flyer, sur notre site internet à l'adresse www.ge.ch/lc/bma.

Je me tiens naturellement à votre disposition si vous souhaitez aborder plus en détails les missions et outils du bureau de médiation administrative.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Edouard Sabot
Médiateur administratif cantonal